

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Le mercredi 13 mai 2020, à 14 h

Par visioconférence, webdiffusée à l'adresse ville.montreal.qc.ca/zerodechet

Commissaires présent(e)s :

Mme Valérie Patreau, présidente

Conseillère d'arrondissement, Outremont

M. Francesco Miele, vice-président

Conseiller de la ville, Saint-Laurent

Mme Maria Tutino, vice-présidente

Mairesse, Baie-d'Urfé

Mme Josefina Blanco

Conseillère d'arrondissement, Le Plateau–Mont-Royal

Mme Julie Brisebois

Mairesse, Village de Senneville

Mme Lisa Christensen

Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot

Conseillère de la ville, Pierrefonds-Roxboro

M. Gilles Déziel

Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Fanny Magini

Conseillère d'arrondissement, Outremont

M. Jérôme Normand

Conseiller de la ville, Ahuntsic–Cartierville

Commissaire absente :

Mme Maeva Vilain

Conseillère d'arrondissement, Le Plateau–Mont-Royal

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Valérie Patreau, déclare l'assemblée ouverte à 14 h. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à cette première assemblée publique tenue virtuellement, en respect des directives gouvernementales relatives aux rassemblements et aux consultations publiques en contexte de pandémie de la COVID-19.

La présidente explique que la Commission procédera cet après-midi à la présentation, puis à l'adoption formelle des recommandations qu'elle a préparées à l'issue de la consultation publique portant sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (PDGMR) intitulé *Montréal, objectif zéro déchet*. Elle poursuit en se présentant, et en invitant ses collègues à faire de même à tour de rôle.

C'est en octobre 2019 que le conseil d'agglomération a confié à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs le mandat de consulter la population et les organismes intéressés au sujet des orientations contenues dans le projet de PDGMR. L'objectif était de viser l'adoption d'une version finale et bonifiée de ce Plan directeur, qui tracera la voie à la mise en œuvre, ces cinq prochaines années, d'une cinquantaine d'actions devant permettre à l'agglomération d'atteindre un objectif « zéro déchet » pour l'année 2030.

La présidente rappelle les différentes étapes franchies au cours de la consultation et signale que ce sont, au total, plus de 160 avis et commentaires qui auront été présentés à la Commission, par oral ou par écrit. À ce nombre, il faut ajouter les 7 071 personnes qui ont complété le questionnaire en ligne sur la réduction à la source diffusé sur la plateforme Réalisons Montréal, et dont les résultats peuvent être consultés sur le web depuis ce matin. La présidente précise que l'ensemble de ces travaux de consultation ont été réalisés avant le déclenchement de la crise sanitaire liée à la pandémie.

La présidente termine en indiquant que les recommandations qui ont été préparées par la Commission et qui seront adoptées aujourd'hui présentent de manière synthétisée les modifications que la Commission suggère à l'Administration d'apporter à son projet de Plan directeur. Le rapport complet, qui sera déposé au conseil d'agglomération à la fin du mois, présentera quant à lui en détail l'analyse de la Commission ayant conduit à ces recommandations.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente décrit le déroulement de cette séance. Elle explique que depuis 9 h ce matin, le projet de recommandations qui sera lu et adopté est disponible sur la page web dédiée à la consultation à l'adresse ville.montreal.qc.ca/zerodechet et sur la plateforme [Réalisons Montréal](#) et invite les personnes à l'écoute à s'y référer, au besoin.

Sur une proposition de Mme Josefina Blanco, appuyée par Mme Fanny Magini, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux des assemblées publiques des 25 octobre, 30 octobre, 1^{er} novembre, 7 novembre et 12 novembre 2019

La Commission procède maintenant à l'approbation des procès-verbaux de cinq assemblées publiques tenues à l'automne 2019 dans le cadre de la consultation sur le contrôle des circulaires. La présidente annonce que ces cinq procès-verbaux seront disponibles en ligne au cours des prochains jours, sur la page dédiée à cette consultation spécifique.

Sur une proposition de Mme Catherine Clément-Talbot, appuyée par M. Francesco Miele, les procès-verbaux des assemblées publiques des 25 octobre, 30 octobre, 1^{er} novembre, 7 novembre et 12 novembre 2019 sont approuvés à l'unanimité tels que proposés.

4. Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération montréalaise (PDGMR) : Lecture et adoption des recommandations de la Commission

Avant de débiter la lecture des recommandations, la présidente explique que chacune d'entre elles est assortie, dans le projet rendu public ce matin, d'une ou de plusieurs considérations préalables, qui expliquent les éléments de contexte pris en compte par la Commission pour en arriver à ces recommandations. La présidente indique qu'elle ne lira aujourd'hui que les recommandations elles-mêmes, mais invite les personnes intéressées à prendre connaissance de ces considérations dans la [version disponible en ligne](#), pour un portrait plus complet de la démarche suivie.

La présidente procède à la lecture du préambule et des recommandations, qui vont comme suit :

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

a mené, de novembre 2019 à février 2020, une démarche de consultation publique portant sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 (PDGMR). Lancée dans un contexte de crise du marché des matières recyclables, cette consultation a également été ponctuée par plusieurs annonces importantes de la part du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, notamment quant à la gestion des centres de tri, à la modernisation du système de consigne et à un élargissement de l'encadrement réglementaire interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes à usage unique sur le territoire de la Ville de Montréal. De même, la conduite parallèle de la consultation sur le contrôle des circulaires, et le mandat à venir sur la cessation du gaspillage alimentaire, ont fait partie des éléments de contexte pris en compte par la Commission tout au cours de ses travaux.

Tel qu'indiqué dans le document de présentation du PDGMR, la gestion des matières résiduelles (GMR) est une affaire complexe, qui fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs, de différentes natures, particulièrement à Montréal. Les instruments de planification dont l'agglomération se dote dans ce domaine doivent lui permettre d'œuvrer à l'optimisation constante de la performance de récupération et de recyclage sur son territoire, de manière à répondre aux défis posés à la fois par la pollution de l'environnement, par l'épuisement des ressources et par les exigences de la lutte contre les changements climatiques.

En proposant une vision nouvelle, axée sur la réduction à la source, le projet de Plan directeur orientera les actions de l'Administration et des parties prenantes concernées afin de diminuer le plus possible les quantités de matières à récupérer, recycler, valoriser et éliminer. Ce faisant, il rendra possible une planification des interventions et des installations nécessaires en GMR qui sera à l'échelle des besoins réels.

La Commission tient à remercier vivement les centaines de citoyennes, citoyens, représentantes et représentants d'organismes, d'entreprises et d'institutions qui lui ont soumis un avis ou qui ont répondu au questionnaire en ligne diffusé à la population dans le cadre de cette consultation. La Commission remercie également les personnes-ressources du Service de l'environnement de la Ville de Montréal pour la qualité du soutien offert tout au cours de la conduite de ce mandat.

Après analyse de l'ensemble des propositions et des commentaires reçus, la Commission soumet les recommandations suivantes :

- R-1.** Adopter le projet de Plan directeur et mettre en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des 49 actions proposées et de celles qui découleront de cette consultation, ainsi qu'à une reddition de comptes annuelle au sujet de chacune d'entre elles, tant par la ville centre que par les arrondissements et les villes liées.

I. Recommandations générales

1. Objectifs, priorités et principes

- R-2.** Remplacer les objectifs et priorités de détournement à l'*enfouissement* des matières résiduelles inscrits dans le PDGMR par des objectifs et priorités de détournement à l'*élimination*, afin d'éviter le recours à l'incinération des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération.
- R-3.** Ajouter aux cinq indicateurs généraux qui seront suivis et documentés sur la durée du Plan, une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité de gestion des matières résiduelles de l'agglomération, y compris les émissions indirectes (*scope 3*), afin de prioriser adéquatement la mise en œuvre des actions, tout en évitant les éventuels effets rebonds et transferts d'impacts d'une étape du cycle de vie à une autre.
- R-4.** Dans la détermination des interventions en économie circulaire qui seront menées lors de la mise en œuvre du Plan directeur :
- stimuler les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité;
 - intégrer l'approche cycle de vie aux processus décisionnels entourant le déploiement de ces initiatives et viser la « fermeture » de la boucle de l'économie circulaire essentiellement dans les cas où cette fermeture serait bénéfique du point de vue de l'environnement, de la santé publique et de l'économie locale;
 - tenir compte des recommandations contenues dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé *Avis sur l'économie circulaire à Montréal. Une transition vers un futur durable*.
- R-5.** En complément des éléments énoncés à la page 23 de la Stratégie du PDGMR quant au principe de la mobilisation de tous, reconnaître que les citoyennes et citoyens sont à l'origine d'initiatives novatrices, que l'agglomération peut soutenir et promouvoir et qui contribueront à la réalisation de la vision portée par le Plan directeur et au virage vers le zéro déchet.
- R-6.** Inscrire comme prioritaire dans le Plan directeur la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité avant 2025 et mettre sur pied, à cette fin, un comité de travail dédié, formé de personnes expertes et des parties prenantes concernées, chargé d'identifier les meilleures avenues d'intervention, en tenant compte de l'intérêt et des besoins des groupes plus vulnérables de la population montréalaise.
- R-7.** En collaboration avec les organisations concernées et avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, recueillir de manière prioritaire des **données** sur la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI), et ce, que les matières que ceux-ci génèrent soient ou non assimilables à celles du secteur résidentiel.
- R-8.** Développer des indicateurs de performance à la fois globaux, tel que proposé dans la section « Se mesurer » du document de stratégie du PDGMR, mais également plus spécifiques (taux de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, efficacité des infrastructures de GMR, taux de matières résiduelles intégrées dans des circuits d'économie circulaire, quantités de résidus alimentaires, matières textiles et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) récupérés et enfouis, collectes des matières résiduelles hors foyer, etc.) et en publier annuellement les résultats, en toute **transparence**.

R-9. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur, et pour assurer le succès et la maximisation des retombées des actions qui seront menées à l'échelle de l'agglomération, veiller à ce que la **gouvernance interne** de la GMR à Montréal s'appuie sur :

- une forte collaboration des différents services et des différentes instances de l'agglomération concernés (arrondissements, villes liées, services de l'environnement, du développement économique, de l'expérience citoyenne et des communications, de l'approvisionnement, Bureau de la transition écologique et de la résilience, etc.);
- l'adoption de pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et de GMR, non seulement dans les bâtiments, activités et chantiers municipaux, mais également dans les pratiques de financement, de soutien et de partenariat de chacune des villes de l'agglomération;
- la collecte et le partage de données sur la performance de chaque ville ou arrondissement par rapport aux objectifs fixés et la création, s'il y a lieu, de programmes incitatifs, afin d'améliorer les performances de chaque ville et de chaque arrondissement de l'agglomération;
- la création de mécanismes de partage de bonnes pratiques entre les différents territoires en vue de développer une communauté de pratique en GMR et le maintien d'une veille quant aux pratiques innovantes à l'échelle locale, nationale et internationale.

2. Précisions, clarifications et ajouts

R-10. Distinguer le volet résidentiel du volet ICI, chaque fois que possible, dans les documents de présentation du Plan directeur.

R-11. S'assurer que les mesures proposées visant une harmonisation des pratiques de collecte des matières résiduelles au sein de l'agglomération (par exemple l'action 3.1.1 concernant le déploiement d'îlots de récupération harmonisés à travers l'île de Montréal pour la collecte en bordure de rue) soient élaborées et mises en œuvre en concertation avec les villes liées.

R-12. Ajouter au glossaire inclus dans le document de stratégie, une définition de ce que l'agglomération entend par les concepts et termes suivants : « zéro déchet », durable, économie circulaire, gaspillage alimentaire, article à usage unique, solution « sans impacts environnementaux », écofiscalité, approche cycle de vie, ICI assimilables, élimination vs enfouissement, récupération vs recyclage.

Et privilégier, dans les communications à venir entourant la mise en œuvre du Plan, une terminologie qui soit la plus simple et mobilisante pour la population.

R-13. Prévoir, dans les mécanismes de gouvernance associés à la mise en œuvre des actions prévues au Plan, une consultation régulière des organismes qui représentent les personnes aînées ou ayant une limitation fonctionnelle.

R-14. Inclure dans le Plan directeur une stratégie de gestion des résidus ultimes.

R-15. En concertation avec les parties prenantes concernées, intégrer au Plan directeur le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des matières résiduelles hors foyer spécifique aux grands parcs (parcs métropolitains, parcs-nature et grands parcs urbains), à commencer par les parcs du mont Royal, avec entre autres pour objectif de :

- mettre en place des initiatives de réduction à la source afin que tous les produits vendus dans les parcs limitent la quantité de matières résiduelles générées;
- prévoir l'implantation d'équipements de collecte et d'outils de sensibilisation les plus uniformisés possibles, mais également adaptés à la réalité des différents lieux (fonctionnalité, esthétique, etc.);
- optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles dans ces espaces (fréquence des collectes, enjeux saisonniers, coordination entre prestataires de services publics et privés, etc.);
- viser, dans une perspective d'amélioration continue, la collecte de données et l'implantation de mécanismes de suivi quant aux niveaux de performance de la gestion des matières résiduelles dans les grands parcs, en les évaluant à l'aune des cibles de réduction à la source inscrites dans le PDGMR.

II. Les catégories d'actions proposées

1. Réduction à la source

Action 1.1 - Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique

- R-16.** Étendre la réglementation sur l'interdiction de la distribution des sacs d'emplettes dans les commerces de détail à tous les sacs d'emplettes à usage unique, indépendamment de la matière avec laquelle ils sont fabriqués ou de leur épaisseur, et explorer un système de consigne pour certains cas précis (par exemple les sacs réutilisables). Une période de transition pourrait être envisagée afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles pratiques.
- R-17.** Pour la planification des interventions réglementaires à venir en matière de réduction à la source, assurer une concertation en amont avec les villes liées afin d'offrir à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, un environnement réglementaire qui soit le plus harmonisé possible sur ces questions.
- R-18.** Mettre en place un « Programme zéro déchet », lequel permettrait aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière pour adopter des mesures spécifiques dédiées au soutien à des initiatives zéro déchet, par exemple le développement ou l'élargissement de subventions à l'achat ou à la location de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, des initiatives de valorisation des invendus alimentaires, des initiatives de « familles zéro déchet », l'établissement de « rues zéro déchet », etc.

Et envisager une planification coordonnée, pour l'ensemble des villes de l'agglomération, d'autres mesures de soutien aux initiatives locales favorables au zéro déchet.

- R-19.** Analyser les systèmes de consignment en opération à Montréal (autres que les contenants de boissons) et développer, en collaboration avec les porteurs d'initiatives locales, un système de consigne harmonisé à l'échelle de l'agglomération pour contenants à usage multiple (ex. : tasses à café consignées, bocaux pour achat en vrac, etc.).
- R-20.** Soutenir les initiatives locales d'économie collaborative et du partage permettant de réduire les matières résiduelles générées dans l'agglomération, notamment des projets locaux de type « Bibliothèques d'outils » (ex.: prêt d'équipement, de matériel de construction ou d'entretien (perceuse, tondeuse à gazon, etc.)), ainsi que les initiatives visant à prolonger la durée de vie des produits, notamment par la réparation (ex.: « cafés réparation » pour petits appareils électroménagers, ateliers de couture, etc.).

Action 1.2 - Enrayer le gaspillage alimentaire

- R-21.** Mettre en place des mécanismes de collecte de données aux différentes étapes de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation des denrées alimentaires, avec la collaboration des différentes parties prenantes de l'agglomération, et adapter l'objectif de réduction de 50 % inscrit au PDGMR en conséquence.
- R-22.** Assurer que le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire prévu à l'action 1.2.1 du projet de Plan directeur :
- soit conçu dans le cadre d'une démarche collaborative impliquant, entre autres, le Système alimentaire montréalais;
 - présente une définition du gaspillage alimentaire qui intègre une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire;
 - adopte la hiérarchie de la récupération alimentaire, qui préconise la réutilisation pour consommation humaine avant la valorisation par compostage, et identifie les solutions de réemploi des aliments invendus;
 - s'appuie sur un inventaire des meilleures pratiques de réduction du gaspillage alimentaire, ici et à l'étranger.
- R-23.** Dans le cadre des interventions visant à « conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire » (action 1.2.2), promouvoir les meilleures pratiques de revalorisation des aliments invendus ou jugés « invendables » (ex.: légumes ou fruits « imparfaits »), mais encore propres à la consommation humaine.

R-24. Favoriser les alliances et les partenariats avec les commerçants de quartier, les banques alimentaires et les organismes dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour permettre une répartition plus équitable de la nourriture en fonction des besoins de chaque secteur en termes de sécurité alimentaire.

Action 1.3 - Lutter contre le gaspillage vestimentaire

R-25. Remplacer le titre « Faciliter les dons de textiles » de la section 1.3 du PDGMR par « Lutter contre le gaspillage vestimentaire » afin de souligner le fait qu'une vision globale de l'ensemble des enjeux de ce secteur doit être prise en compte.

R-26. Procéder à une caractérisation des flux de matières textiles sur l'île de Montréal, à une cartographie des acteurs de la chaîne de valeur et à une analyse des meilleures pratiques au Québec et ailleurs.

R-27. En collaboration avec les différents paliers de gouvernement, favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des textiles, notamment en :

- développant des partenariats pour la réutilisation des échantillons et des résidus de chutes de production;
- demandant l'instauration d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les matières textiles et le développement de filières de valorisation des matières textiles recyclables et des invendus;
- travaillant au développement de débouchés locaux de recyclage et de valorisation pour le textile post-consommation et post-industriel (autres que la valorisation énergétique), par exemple en faisant des représentations auprès du gouvernement du Québec pour une réforme de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

R-28. Dans la « Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles » qui sera mise en place (action 1.3.1) :

- privilégier les organismes de réemploi sans but lucratif et issus de la communauté pour l'exploitation des boîtes de dons sur le territoire;
- favoriser le principe de proximité, en envisageant l'installation de telles boîtes notamment dans des espaces publics ou municipaux autres que les écocentres (par exemple les stationnements d'arénes, centres de loisirs, etc.);
- inclure des critères associés au design et à l'esthétique des équipements retenus, dans le respect des spécificités des arrondissements et des villes liées.

R-29. Faire preuve d'exemplarité en privilégiant une gestion responsable et durable des uniformes du personnel de l'agglomération de Montréal, axée sur la prolongation de leur durée de vie et le réemploi, dans la mesure du possible, et également sur l'approvisionnement à l'échelle locale.

R-30. Stimuler l'achat seconde main en impliquant la population dans une circularité responsable / achat ou location seconde main, en facilitant la mise sur pied d'un réseau de type friperies locales ou d'autres options innovantes telles que les « Garde-robres collectives ».

R-31. Mettre à contribution les designers de mode montréalais ainsi que les commerçants locaux concernés (ateliers de couture, cordonneries, nettoyeurs, etc.) pour développer des communications innovantes permettant d'informer les citoyennes et citoyens sur ce qui peut être fait pour prolonger la durée de vie de leurs vêtements.

2. Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

R-32. Soutenir la mise en place et réaliser des suivis de projets pilote de gestion décentralisée des matières résiduelles organiques, particulièrement dans des secteurs industriels ou institutionnels où la génération de matières organiques est importante et à proximité d'installations d'agriculture urbaine permettant la valorisation du compost produit.

R-33. Pour le déploiement des services de collecte des matières organiques auprès des institutions et commerces ciblés (mesure 2.1.4), procéder, dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Service de l'environnement et le Service du développement économique, à une étude des besoins particuliers des cafés et des restaurants en vue d'établir des mesures de collecte spécifiques à ce secteur, en visant dans un premier temps certaines matières qui peuvent facilement être valorisées dans un contexte d'économie circulaire (le marc de café par exemple).

R-34. Dans l'ensemble de l'agglomération, faire la promotion de la hiérarchie des options à privilégier pour la collecte des matières organiques à domicile, soit de disposer d'abord de ses matières en vrac, puis d'utiliser ensuite, et dans cet ordre, soit un contenant fait de papier ou de carton réutilisé (journal, boîtes de céréales, etc.), soit un sac à compost en papier, ou soit, enfin, un sac en plastique compostable certifié (là où les installations le permettent).

3. Collecte systématisée des matières recyclables

R-35. Mettre en place une veille afin de recueillir de l'information sur le mode de collecte séparatif pour certaines matières, incluant les forces et les faiblesses, ainsi que le coût et l'efficacité de ce type de collecte (papier et carton séparés des contenants de plastique, de verre et de métal, par exemple).

R-36. En collaboration avec les organismes représentant les ICI (Éco Entreprises Québec, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec, etc.) :

- développer un guide permettant de sensibiliser les ICI à l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et de les informer quant à l'éventail de services disponibles pour la valorisation des matières dont ils disposent au niveau de l'agglomération de Montréal;
- mettre en place un système volontaire de déclaration de desserte des ICI non assimilables au secteur résidentiel, qui contribuera à la collecte d'information et à la traçabilité de la matière.

R-37. Dans la planification des infrastructures nécessaires à la modernisation de la consigne sur les contenants de boissons, et en collaboration avec le gouvernement du Québec :

- s'assurer qu'un certain nombre de points de dépôt soient issus de l'économie sociale et répondent aux besoins des personnes qui récoltent les matières consignées laissées dans l'espace public (aussi appelés « valoristes »);
- tenir compte du volume de matières consignées générées par les grands festivals et autres événements extérieurs.

R-38. Dans le déploiement des îlots de récupération harmonisés prévu entre 2022 et 2025 (action 3.1.1) :

- privilégier l'installation des poubelles « participatives », munies de supports extérieurs pour contenants consignés, permettant de séparer facilement ces contenants des autres matières qui y sont déposées;
- inclure des organismes représentant des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou qui détiennent une expertise à cet effet, dans le processus d'élaboration et de mise en place de la signalisation et des normes graphiques de ces îlots.

R-39. Travailler avec les différents paliers de gouvernements de façon à ce que les produits mis en marché puissent être récupérés dans les localités dans lesquelles ils sont vendus et puissent être recyclés au sein de filières régionales.

4. Augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition

R-40. Dans l'évaluation des besoins pour de futurs écocentres (action 4.2.2) :

- tenir compte des particularités du territoire et de la population qui doivent être desservis par les installations à venir, dans une perspective de circuit court et d'accessibilité, notamment en transport non motorisé;
- encourager le développement d'écocentres ponctuels pour les territoires moins bien desservis par le réseau actuel des sept écocentres de l'agglomération.

R-41. Développer des mécanismes de soutien aux initiatives d'économie sociale qui contribuent à la valorisation locale des résidus de CRD.

R-42. Orienter les interventions en matière de bonification des services offerts par les écocentres de manière à ce que ceux-ci deviennent de véritables lieux de réemploi, tout particulièrement pour les résidus de CRD. Ces interventions pourraient prendre la forme de projets pilotes dans un premier temps.

R-43. Évaluer la pertinence d'offrir la collecte du polystyrène résidu de CRD dans tous les écocentres de l'agglomération, en vue, entre autres, d'alimenter les filières de récupération et de revalorisation de cette matière qui se mettent actuellement en place au Québec.

5. Stimulation de la participation citoyenne

- R-44.** Développer et déployer une campagne globale positive, continue et évolutive de sensibilisation à la GMR sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, campagne qui devrait :
- être axée sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation;
 - être déployée en priorité dans les territoires de l'agglomération où les taux de récupération des différentes matières sont actuellement les plus bas;
 - compléter les « campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières » prévues à l'action 5.1.2, en tenant compte des besoins des personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles;
 - viser une harmonisation des communications portant sur le tri et la collecte sélective, de manière à favoriser la réduction de la contamination des matières au moment de la collecte, et à réduire les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs dans les centres de tri;
 - comporter un volet d'information quant aux résidus de CRD et aux résidus domestiques dangereux qui peuvent être récupérés dans les différents lieux de collecte;
 - comporter un volet de mobilisation autour des pratiques écoresponsables à adopter dans le domaine public, particulièrement dans les grands parcs.
- R-45.** Intégrer à même le Plan directeur la promotion d'initiatives locales de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, tel le programme Éco-quartier, et la valorisation de cette expertise pour une gestion des matières résiduelles efficiente.
- R-46.** Déployer des activités d'éducation et de sensibilisation innovantes visant spécifiquement les institutions d'enseignements et la jeunesse, non seulement pour les matières organiques tel que précisé dans le PDGMR, mais également pour intégrer les principes plus larges du zéro déchet.
- R-47.** Avec la collaboration du Service du développement économique, et afin de faciliter le choix des citoyennes et citoyens montréalais qui souhaitent consommer de manière responsable et contribuer aux objectifs de réduction à la source :
- développer des outils de communication (numériques, cartographiques, etc.) permettant d'identifier les circuits zéro déchet présents dans les quartiers et de mettre en valeur les commerces sensibilisés à la réduction à la source;
 - répertorier les certifications existantes en matière d'écoresponsabilité associée à la gestion des matières résiduelles et évaluer la pertinence et les ressources requises, le cas échéant, pour développer une certification spécifique à l'agglomération montréalaise, en collaboration avec les instances concernées, notamment dans des domaines tels que la restauration ou l'hôtellerie.

6. Innovation par l'intelligence de marché

- R-48.** Renommer la sixième catégorie d'actions proposées dans le Plan directeur « Intelligence économique et innovation sociale » et y intégrer spécifiquement l'innovation sociale, comme moyen permettant de stimuler les modifications de comportements nécessaires et d'apporter des réponses créatives devant les enjeux majeurs auxquels fait face le secteur de la gestion des matières résiduelles actuellement.
- R-49.** Avec les partenaires de la CMM, assurer une représentation soutenue auprès du gouvernement du Québec et d'Industrie Canada pour favoriser la mise en place d'incitatifs financiers et légaux à l'écoconception.
- R-50.** Exercer une veille des technologies innovantes, durables et responsables en matière de gestion des matières résiduelles, notamment celles qui misent sur la science des données et l'intelligence artificielle, et soutenir le déploiement à plus grande échelle ou la mise en œuvre de projets pilotes pour celles qui sont les plus prometteuses.
- R-51.** Poursuivre l'implication de l'agglomération de Montréal dans la recherche collaborative avec des centres de recherche québécois pour la valorisation des matières résiduelles, mais également pour le développement de technologies innovantes, de nouvelles filières industrielles au Québec et sur les principes de réduction à la source et de zéro déchet, ainsi que sur les changements de comportement.
- R-52.** Collaborer avec le monde de la recherche universitaire afin de mettre en place des initiatives de science participative comme mode de communication et de mobilisation de

la population (par exemple faire participer la population aux projets-pilotes, citoyens et citoyennes qui veulent contribuer à la solution par l'utilisation des données ouvertes, etc.).

La présidente rappelle, comme indiqué en début d'assemblée, que les travaux de consultation et d'analyse dont ces recommandations font état ont été réalisés avant la crise liée au coronavirus. Elle souligne que les impacts de cette crise sur la GMR dans l'agglomération montréalaise n'ont donc pas été spécifiquement pris en compte par la Commission, ni les ajustements qui seront nécessaires pour y répondre.

La Commission est cependant d'avis que l'Administration devra mener une réflexion globale sur la planification de ses opérations de gestion des matières résiduelles au cours des cinq prochaines années afin d'adapter, à court comme à moyen terme, la mise en œuvre de chacune des actions contenues dans le Plan aux exigences du nouveau contexte sanitaire et économique prévalant dans la métropole, et ce, dans le respect des principes et des grandes orientations proposés.

La présidente invite ses collègues à procéder à l'adoption de ces recommandations.

Sur proposition de Mme Fanny Magini, appuyée par Mme Maria Tutino, les 52 recommandations sont adoptées à l'unanimité.

5. Période de questions et commentaires du public

La présidente rappelle qu'étant donné la tenue de cette assemblée en visioconférence, la Commission a dû innover pour permettre à chaque personne qui le souhaitait de participer à distance à cette assemblée, dans le respect des directives du gouvernement.

Ainsi, après avoir rendu public le projet de recommandations ce matin, un formulaire en ligne a été ouvert afin que les citoyennes et citoyens puissent transmettre leurs questions et commentaires à la Commission. La présidente indique que 13 questions et commentaires ont été reçus, et que ceux-ci seront maintenant lus selon l'ordre déterminé par le tirage numérique réalisé par le Service du greffe. Les membres de la Commission pourront également répondre aux questions et commentaires, le cas échéant.

M. Antoine Choquette Giguère, citoyen	Rappelle les conclusions de la consultation précédente menée par la Commission et qui portait sur le contrôle des circulaires, et notamment l'intérêt d'appliquer « dès maintenant » des amendes en cas d'infraction à la réglementation d'arrondissement sur la distribution de matériel publicitaire / Signale que des citoyennes et citoyens ont relevé 3000 infractions depuis, tel que mentionné dans un mémoire déposé en janvier / Demande si les arrondissements concernés ont imposé des amendes à cet effet / S'inquiète de constater que la Ville n'applique pas ce règlement et s'interroge sur l'impact d'une telle situation sur l'état du recyclage et de la salubrité à Montréal.
M. Philippe Siebes, directeur général, Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle	Au nom de la Table de concertation sur la récupération et le réemploi du textile, remercie les membres de la Commission d'avoir retenu la majorité des propositions contenues dans le mémoire déposé / Indique que la Table se réjouit tout particulièrement de la recommandation no 28.
Mme Sandrine Deschênes-Lessard, citoyenne	S'interroge sur les raisons qui expliquent que la gestion du verre ne soit pas considérée spécifiquement dans le projet de Plan directeur, dans la mesure où celui-ci vise à stimuler les initiatives qui favorisent l'essor d'une économie circulaire locale ou de proximité ainsi qu'à réduire la proportion de déchets destinés à l'enfouissement / Suggère de considérer la possibilité d'imposer une consigne sur les bouteilles vendues par la Société des alcools du Québec / Considère que la gestion du verre devrait être une priorité dans une optique « zéro déchet », sachant que le verre est une grande source de contamination des déchets lors de leur séparation / Demande si, considérant la diminution de l'acceptation de matières recyclables dans les marchés étrangers, notamment en Chine, la vente de ces matières à l'extérieur du pays est encore permise et si oui, s'il

	<p>existe une réglementation sur la traçabilité des activités des « courtiers de matières résiduelles » permettant de savoir qui achète quelles matières et qui les vend à quels pays / Considère que la vente de matières recyclables à l'étranger ne devrait pas être permise, dans une optique de valorisation de l'économie circulaire locale.</p>
<p>M. Charles Montpetit, citoyen</p>	<p>Au même titre que M. Choquette Giguère avant lui, rappelle les conclusions de la consultation sur le contrôle des circulaires, et notamment l'intérêt d'appliquer « dès maintenant » des amendes en cas d'infraction à la réglementation / Signale que des citoyennes et citoyens ont relevé 3000 infractions depuis / Demande si les arrondissements ont imposé des amendes à cet effet / S'inquiète de constater que la Ville n'applique pas ce règlement et s'interroge sur l'impact d'une telle situation sur l'état du recyclage et de la salubrité à Montréal.</p>
<p>M. Martin Vézina, responsable - Communication et affaires publiques, Association Restauration Québec</p>	<p>Citant la recommandation no 16, demande si la référence à la matière avec laquelle les sacs sont fabriqués implique que les sacs en papier Kraft seraient visés par l'interdiction proposée.</p>
<p>Mme Amélie Côté, consultante, Incita, coopérative conseil en réduction des matières résiduelles</p>	<p>Souligne que la crise actuelle a le potentiel de fragiliser les récents acquis en ce qui a trait aux habitudes et initiatives de réduction à la source, notamment dans le secteur du réemploi, et que l'aspect sanitaire doit maintenant être pris en considération / Indique que la période de déménagements à venir est importante pour l'atteinte des objectifs du futur PDGMR / Rappelle une recommandation contenue dans un mémoire au sujet de la coordination d'une campagne pour le réemploi dans le cadre des déménagements, à l'échelle de l'agglomération / Demande si la Commission s'est penchée sur cette question et quelles actions pourraient être mises en place pour éviter le gaspillage qui a souvent lieu au cours de cette période.</p>
<p>M. Charles-David Mathieu-Poulin, conseiller principal – Économie circulaire, TC Transcontinental</p>	<p>Remercie les membres de la Commission pour le travail de fond réalisé / Considère la recommandation no 3 sur la cible de réduction des émissions de GES comme importante et nécessaire / S'interroge cependant sur la mise en application qui en découlerait, particulièrement dans les cas où elle pourrait entrer en conflit avec certaines autres actions prévues au Plan directeur / Mentionne par exemple l'interdiction des plastiques à usage unique, plusieurs analyses de cycle de vie démontrant que les alternatives au plastique ont souvent un impact GES plus important que les produits actuellement sur le marché.</p>
<p>Mme Érica Lebrun-Gauvin, cofondatrice, Mme L'Ovary</p>	<p>Remercie la Commission d'avoir considéré, dans sa recommandation no 18, les subventions à l'achat de produits d'hygiène féminine durables / Rappelle l'impact des produits d'hygiène féminine jetables sur la génération de déchets et la contribution des produits durables à l'objectif de réduction à la source inscrit dans le projet de Plan directeur / Demande si une recommandation chiffrée quant à la subvention souhaitée suivra / Indique que le mémoire déposé a été mis à jour sur le site web de l'organisme, avec notamment une liste des municipalités du Québec offrant de telles subventions.</p>
<p>M. Guillaume Cantin, directeur général et co-initiateur, La Transformerie</p>	<p>Reconnaît l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire / Indique cependant qu'elles sont deux problématiques non apparentées au gaspillage alimentaire / Rappelle que, tel que démontré pendant la crise de la COVID-19 au cours de laquelle les quantités de denrées disponibles ont diminué substantiellement, la lutte contre l'insécurité alimentaire ne peut reposer strictement sur les aliments invendus / En lien avec la recommandation no 22, invite la Commission à considérer sérieusement à dissocier la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la définition du gaspillage alimentaire.</p>

<p>M. Mathieu Caveng, citoyen</p>	<p>Au même titre que M. Choquette Giguère et que M. Montpetit avant lui, rappelle les conclusions de la consultation sur le contrôle des circulaires, et notamment l'intérêt d'appliquer « dès maintenant » des amendes en cas d'infraction à la réglementation / Signale que des citoyennes et citoyens, incluant lui-même, ont relevé 3000 infractions depuis / Demande si les arrondissements ont imposé des amendes à cet effet / S'inquiète de constater que la Ville n'applique pas ce règlement et s'interroge sur l'impact d'une telle situation sur l'état du recyclage et de la salubrité à Montréal.</p>
<p>M. Sébastien Charron, citoyen</p>	<p>Au même titre que MM. Choquette Giguère, Montpetit et Caveng avant lui, rappelle les conclusions de la consultation sur le contrôle des circulaires, et notamment l'intérêt d'appliquer « dès maintenant » des amendes en cas d'infraction à la réglementation / Signale que des citoyennes et citoyens ont relevé 3000 infractions depuis / Demande si les arrondissements ont imposé des amendes à cet effet / S'inquiète de constater que la Ville n'applique pas ce règlement et s'interroge sur l'impact d'une telle situation sur l'état du recyclage et de la salubrité à Montréal.</p>
<p>M. Emmanuel Rondia, directeur adjoint, Conseil régional de l'environnement de Montréal</p>	<p>Souligne la qualité du travail de la Commission et la prise en compte des éléments présentés lors des consultations / Demande une précision au sujet de la part indirecte des émissions de GES générées par les activités de gestion des matières résiduelles qui devrait être considérée en vertu de la recommandation no 3 et comment se ferait l'analyse / Demande si chaque décision budgétaire en lien avec les mesures de gestion des matières résiduelles passera par ce filtre d'analyse GES à l'avenir.</p>

La présidente remercie les participantes et participants pour leurs questions et commentaires.

6. Période de commentaires des membres de la Commission

La présidente invite les membres de la Commission qui souhaitent soumettre un commentaire à prendre à leur tour la parole.

<p>M. Jérôme Normand</p>	<p>Remercie les personnes et organismes ayant participé à la consultation / Souligne la richesse des échanges auxquels elle a donné lieu / Remercie également le Service de l'environnement pour l'excellent projet de Plan directeur fourni / Félicite ses collègues commissaires pour leur engagement compte tenu de l'importance du travail abattu et pour la qualité des recommandations qui en découlent, longuement débattues / Indique que ce Plan est crucial pour Montréal, non seulement pour les cinq prochaines années, mais également parce qu'il jette les bases de la marche à suivre à plus long terme / Remercie enfin la présidente et la secrétaire recherchiste responsable de la coordination des travaux de la Commission.</p>
<p>M. Francesco Miele</p>	<p>Joint sa voix à son collègue pour remercier à son tour toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce mandat / Observe que la situation sanitaire actuelle donne lieu à une recrudescence dans l'utilisation de produits jetables ou à usage unique / Souhaite lancer le défi à toutes les entreprises montréalaises de faire l'effort d'opter pour des produits réutilisables chaque fois que possible / Souligne que les commissaires ont été sensibles à la primauté qui doit être accordée à la sécurité sanitaire, mais tiennent à rappeler le contexte de crise environnementale qui se poursuit en parallèle.</p>
<p>Mme Catherine Clément-Talbot</p>	<p>Remercie également à son tour tous les intervenants et toutes les intervenantes / Indique avoir été interpellée par la question posée au sujet des déménagements / Reconnaît l'importance de mieux soutenir les personnes qui déménagent et de bien les informer sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles au cours de cette période / Invite ses collègues commissaires à encourager ce type d'initiative dans leurs arrondissements respectifs.</p>

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, la présidente remercie à nouveau toutes les personnes et les organismes, entreprises et institutions qui ont pris le temps de transmettre leur opinion à la Commission au cours de cette consultation.

Elle remercie également ses collègues commissaires pour leur assiduité et leur travail rigoureux tout au long de la réalisation de ce mandat, ainsi que toute l'équipe de la Direction des matières résiduelles au Service de l'environnement, pour le partage de leur expertise et leur soutien constant des derniers mois.

La présidente rappelle que le rapport de la Commission sera déposé à la fin du mois au conseil d'agglomération, et qu'il appartiendra ensuite au comité exécutif d'accorder les suites qu'il juge appropriées aux recommandations qu'elle a formulées.

La séance est levée à 15 h 21, sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée Mme Fanny Magini.

DÉPOSÉ LE 24 AOÛT 2023

Valérie Patreau
Présidente
Commission sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste